



Dissimulation d'heritage suite au décès de mon père

Par **MARROT**, le **14/03/2012** à **11:07**

Bonjour,
Ma belle-mère a dissimulé mon existence au notaire lors de la succession de mon père et m'avais préalablement caché que mon père possédait 40 parts de la SARL qu'elle a vendu après son décès. Je viens de le découvrir car j'ai été contacté par un cabinet de recherches généalogiques et que j'ai moi même trouvé et contacté le notaire en charge de la succession.
Que dois-je faire? Quels recours puis-je avoir contre elle et mes demi-frères?
Merci de votre réponse
Bien cordialement

Par **cocotte1003**, le **14/03/2012** à **12:58**

Bonjour, choisissez un notaire indépendant de celui de la succession qui défendra vos seuls intérêts, cordialement